



**Résultats de la CAP d'avancement dans le corps des
ADJOINTS ADMINISTRATIFS du 11 au 13 avril 2018
au titre de l'année 2018**

NOUS VOUS COMMUNIQUONS LES CRITERES RETENUS – NOUS NE COMMUNIQUERONS PAS DE LISTES AFIN D'EVITER DE FAUSSES JOIES, DES VERIFICATIONS ENTRAINANT DONC D'EVENTUELLES MODIFICATIONS, DOIVENT ETRE FAITES AVANT LA PUBLICATION OFFICIELLE DE LA CIRCULAIRE D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2018. EN EFFET DES COLLEGUES ADJOINTS ADMINISTRATIFS ONT DEJA FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION L'ANNEE DERNIERE ET FIGURAIENT TOUJOURS SUR LE VIVIER DES PROMOUVABLES.

*** Promotion dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe -Echelle C2**

Les critères statutaires pour être inscrit sur la liste des promouvables en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe étaient :

Les adjoints administratifs échelle C1 ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Pour 2018 il y avait 1086 collègues remplissant ces critères au niveau national toutes directions confondues.

Le ratio promus/promouvables de 25 % nous a imposé 277 possibilités de promotion pour l'année 2018.

Pour cet avancement nous avons pris l'évaluation 2016.

Après discussion les critères retenus par la C.A.P. ont été les suivants :

Etre excellent (137 promus)

Etre très bon avec une ancienneté dans le grade supérieure ou égale à 8 ans 04 mois dans la limite de 140 promus

*** Promotion dans le grade Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe -Echelle C3.**

Les critères statutaires pour être inscrit sur la liste des promouvables en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sont :

Les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe échelle C2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Pour 2018 il y avait 5634 collègues remplissant ces critères au niveau national.

Le ratio promu/promouvables de 8,5 % (en 2017 c'était 20 %) nous a imposé 451 possibilités de promotion au niveau national pour l'année 2018.

Pour cet avancement nous avons pris l'évaluation 2016.

Après discussion les critères retenus par la C.A.P. ont été les suivants :

Etre AAP 2 au 31/12/2016

Etre excellent avec une ancienneté dans le grade supérieure ou égale à 8 ans 00 mois et une ancienneté cumulée (A.A.P.2 ET A.A 1^{ère} classe) supérieure ou égale à 17 ans 11 mois et 25 jours et pour différencier les promouvables les agents les plus anciens dans l'échelon le plus élevé

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
VOUS POUVEZ CONTACTER NOS ELU(E)S ET EXPE RTE

- Laurence BRETON, TGI Brest, 02.98.33.86.36, Laurence.breton@justice.fr
- Joël THEILLARD, C Placé Yvelines, Joel.theillard@justice.fr
- Catherine BACHORZ, T.I. Roubaix, 03.20.76.98.31 , catherine.bachorz@justice.fr

- Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires (Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - Esc. F1 - 1^{er} étage et Entresol n° 1 - 75001 PARIS-Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98.) - E.Mail : synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet :<http://www.cgt.justice.fr>

- Union Générale des Syndicats C.G.T. de la Pénitentiaire 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 – Fax : 01.55.82.89.68 - E.Mail : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

- Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - E.Mail : cgtppj@hotmail.com - Site : <http://www.cgtppj.fr>

--Collectif CGT Insertion Probation- UGFF-CGT case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 71- E.Mail : spip.cgt@gmail.com site : www.cgtspip.org